

BASE AERIEENNE 125, TRAVAUX D'ADAPTATION CAPACITAIRE DE L'ESCALE AERIEENNE (HM91)

8 Route du camp d'aviation, 13800 ISTRES

PHASE DCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°01 CORPS D'ETAT N°01d

Cloisons - Doublages - Faux-Plafonds



Maitrise d'ouvrage :

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE SUD EST

8 Route du camp d'aviation, 13800 ISTRES

Architectes :

NTSA

4 - 10 rue Léon Paulet, 13008 MARSEILLE

BET TCE :

BETOM Ingénierie

Immeuble Le Nobel, 2e étage 770 rue Alfred Nobel, 34000 MONTPELLIER

Contrôleur technique :

SOCOTEC CONSTRUCTION

160 RUE LAWRENCE DURRELL BP 51206, 84911 AVIGNON CEDEX 9

CSPS :

BUREAU VERITAS

ZA LENFANT- 405 rue Emilien Gautier, 13100 Aix en Provence

	EMETTEUR	TYPE DE DOCUMENT	INDICE	DATE	NB PAGE
Référence du document	NTSA	CCTP	1	29/01/26	24

Table des matières

1.	GENERALITES.....	4
1.1.	OBJET DES TRAVAUX.....	4
1.2.	VISITE DES LIEUX – CONNAISSANCE DU DOSSIER.....	4
1.3.	DOCUMENTS A TRANSMETTRE PAR L'ENTREPRISE	4
1.3.1.	A LA REMISE DE L'OFFRE	4
1.3.2.	EN PHASE DE PREPARATION	5
1.3.3.	APRES TRAVAUX.....	5
1.4.	COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	6
1.5.	OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR.....	6
1.6.	INSTALLATIONS DE CHANTIER ET FRAIS DE CHANTIER.....	7
1.7.	PROCEDURE D'ACCES AU CHANTIER SUR LA BA125.....	7
1.8.	CONSTRAINTES LIEES A LA REGLEMENTATION THERMIQUE	7
1.9.	NETTOYAGE	7
	NETTOYAGE QUOTIDIEN	7
	NETTOYAGE AVANT RECEPTION	7
1.10.	GARANTIES	7
2.	PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES.....	8
2.1.	REGLEMENTATION	8
2.2.	QUALITES ET ORIGINES DES MATERIAUX – MARQUES ET REFERENCES....	9
2.3.	ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS.....	9
2.4.	RECEPTION DES SUPPORTS	9
2.5.	PROTECTION DES OUVRAGES	10
2.6.	ECHANTILLONS ET PROTOTYPES	10
2.7.	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	11
2.8.	HYGIENE ET SECURITE	12
2.9.	PROCES- VERBAUX POUR LES ELEMENTS PF/CF.....	13
2.10.	TOLERANCES.....	13
3.	Description des ouvrages	14
3.1.	Cloisons et doublages.....	14
3.1.1.	Doublage vertical intérieur 140 mm + 1 BA18S	15
3.1.2.	Doublage simple en plaque de plâtre collée	15
3.1.3.	Doublage horizontal intérieur des planchers hauts du RDC	16
3.1.4.	Doublage horizontal extérieur des planchers hauts du RDC	16
3.1.5.	Doublage horizontal des planchers hauts du R+1	16
3.1.6.	Doublage horizontal du plancher haut de la cage d'escalier	17
3.1.7.	Cloison 176 mm 2xBA18s hydrofuge 1 faces avec isolant thermique.....	17
3.1.8.	Cloison 84/48 2xBA18s hydrofuge 2 faces avec isolant acoustique	17
3.1.9.	Cloison 300 2xBA18s hydrofuge 2 faces avec isolant acoustique	18

3.1.10.	Cloison 84/48 2xBA18s hydrofuge sans isolant.....	18
3.1.11.	Cloison 84/48 2xBA18s hydrofuge 1 faces avec isolant acoustique	19
3.1.12.	Cloison 84/48 2xBA18 milieu sec avec isolant acoustique.....	19
3.1.13.	Cloison C Stil 120 mm anti-effraction 10 min	19
3.1.14.	Cloison C Stil 120 mm anti-effraction 10 min avec isolant thermique.....	20
3.1.15.	Ensemble Cloisons-Plafond type Mégastil CF 1/2h	20
3.1.16.	Ensemble Cloisons-Plafond type Mégastil anti-effraction 10 min.....	21
3.1.17.	Habillage bâti support.....	21
3.1.18.	Reprise et renfort de cloisons existantes	21
3.2.	Faux-plafonds	22
3.2.1.	Faux-plafonds suspendus sur ossature semi apparente.....	22
3.2.2.	Faux-plafonds suspendus fixe en BA13	23
3.2.3.	Faux-plafonds suspendus sur ossature apparente en milieu humide	23
3.2.4.	Faux-plafonds suspendus fixe type Prégylab	24

1. GENERALITES

1.1. OBJET DES TRAVAUX

Ce document présente les différentes solutions sélectionnées pour les travaux de Cloisons – Doublage – Faux-plafond dans le cadre du projet de l'adaptation de l'escale aérienne sur la Base Aérienne 125 à Istres (13000).

Le projet concerne principalement la restructuration et la réhabilitation du hangar HM91 où se déroule actuellement les opérations de transit de passagers et de fret.

A ces travaux, s'ajoutent la création de deux zones de stockage abrités à l'extérieur réparties entre le hangar HM91 et le hangar HM6. Ce dernier est situé à proximité du HM91 et utilisé en support du transit fret.

Côté ville à l'Est, une voie donne accès au HM91 et permet à la PFIA de charger et décharger le fret directement dans les camions dédiés à cet effet à travers un quai existant surélevé. Ce quai actuel est maintenu en l'état et n'est pas modifié par le projet. Dans le fonctionnement actuel, cette voie permet également aux personnes d'accéder à la zone d'escale passagers.

Côté Piste à l'Ouest, le HM91 est en connexion immédiate avec les parkings des avions FOX et INDIA.

Enfin côté Sud, le pignon du bâtiment est une façade aveugle qui donne sur une zone de stockage extérieur à l'air libre.

Le HM91 actuel comporte une superficie de 4 400 m² répartie sur 2 niveaux :

- 4 000 m² au RDC
- 3 310 m² dédiés au traitement du Fret aérien
- 690 m² dédiés à l'Escale passagers
- 400 m² au R+1
- 252 m² dédiés aux bureaux, aux salles d'opérations et de réunions
- 60 m² dédiés aux locaux commun (chambres et sanitaires)
- 88 m² de circulation

1.2. VISITE DES LIEUX – CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les entrepreneurs doivent vérifier sous leur responsabilité, les documents, plans et renseignements divers qui leur sont communiqués. Ils doivent prendre connaissance du dossier tous corps d'état, et ne peuvent pas en invoquer l'ignorance.

En complément des indications qui lui sont fournies, le présent lot doit relever sur place, tous les renseignements (état du terrain, moyens d'accès, état des existants et des mitoyens, etc.) qui lui sont nécessaires pour établir son prix forfaitaire. En aucun cas il ne pourra prétendre à un supplément par suite de difficultés d'accès, d'organisation de chantier ou toute autre contrainte due au terrain.

1.3. DOCUMENTS A TRANSMETTRE PAR L'ENTREPRISE

1.3.1. A LA REMISE DE L'OFFRE

Selon les pièces administratives (AE, RC, CCAP...)

1.3.2. EN PHASE DE PREPARATION

Tous les plans, définition de matériels et notes de calculs seront soumis et approuvés par la Maitrise d'œuvre et le Contrôleur technique avant exécution.

L'entreprise devra remettre à l'approbation du Maître d'œuvre (Architecte + Bureau d'étude concerné) et du Bureau de contrôle dans le délai imparti après réception de l'Ordre de Service de démarrage des travaux, les documents suivants :

- Le plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Celui-ci sera validé par le CSPS. Ce PPSPS intègrera l'ensemble des contraintes du site. Y sera inclus la notice descriptive fournie à la remise de l'offre, complétée au besoin.
- Le planning de commandes, d'approvisionnement et de mise en œuvre, à transmettre impérativement à l'OPC.
- Les notes de calcul, les carnets de détail, plans de fabrication, de façonnage et de fabrication des ouvrages. Ces dessins d'ensemble et de détails doivent montrer les liaisons avec les autres corps d'état (détails de fixation et d'étanchéité sur les supports, détails de fixation de la vitrerie, jonction ou juxtaposition avec les ouvrages des autres lots, etc.).
- Les fiches techniques précisant les caractéristiques exactes des matériels et matériaux et les divers agréments et labels de qualité.
- Les déclarations environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre.
- Les certificats de traitement des pièces selon les matériaux.
- Les échantillons de l'ensemble des produits.

Tous les travaux exécutés par l'entreprise sans accord préalable pourront le cas échéant se voir refusés, avec pour conséquence le démontage et reprise des installations aux frais de l'entreprise, y compris les conséquences du retard sur le planning des travaux.

L'entreprise doit s'assurer que son dossier technique complet a été diffusé aux intervenants précités et que tous les éléments ont été validés par l'ensemble des intervenants concernés.

1.3.3. APRES TRAVAUX

Avant diffusion au Maître d'Ouvrage, l'entreprise soumettra le dossier complet de DOE à la Maitrise d'Œuvre pour approbation.

Après accord, l'entreprise transmettra au Maître d'Ouvrage un dossier complet, tenant compte d'éventuelles observations de la Maitrise d'œuvre, en 3 exemplaires papiers + 1 support informatique.

Les documents DOE à transmettre sont les suivants :

- Les fiches techniques précisant les caractéristiques exactes des matériels et matériaux et les divers agréments et PV.
- Les déclarations environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre.
- Les cahiers des charges des procédés non standards.
- Les plans de détails, de façonnage et de fabrication des ouvrages réellement exécutés.
- Les notices d'entretien et de maintenance des matériels installés.

Chaque exemplaire de ces dossiers sera présenté sous chemise à sangles cartonnée ou en classeur, avec cartouche de l'opération en couverture (avec mention obligatoire de l'intitulé du lot, nom de l'entreprise et titre « Dossier d'Ouvrages Exécutés »).

En page intérieure de couverture sera collée la liste des éléments constitutifs (avec mention obligatoire de l'intitulé du lot et du nom de l'entreprise).

Tous ces éléments feront partie de la composition du Dossier d'Interventions Ultérieures sur les Ouvrages (DIUO).

1.4. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Suivant CCTC.

En complément des indications du CCTC, le titulaire du présent lot doit assurer son intervention dans le respect du planning défini avec le pilote de l'opération.

Il est tenu de remettre, dans les délais impartis, aux autres corps d'état, tous les documents nécessaires à l'exécution de leurs travaux, notamment : réservations, encombrement, implantations des ouvrages, descentes des charges, besoin structurel, besoin d'alimentation électrique, etc.

Il s'assurera aussi que les documents nécessaires à la réalisation de ses ouvrages lui sont transmis en temps utile, notamment pour les sujétions apportées par les prestations des autres corps d'état.

Il convient aussi de bien intégrer dans le planning des travaux tous les délais nécessaires aux démarches administratives et autorisations préalables à l'exécution des prestations.

Le titulaire du présent lot devra avant toute mise en œuvre prendre contact avec les corps d'état dont les ouvrages sont en liaison avec le sien de manière à assurer une parfaite coordination à l'exécution. Il ne pourra ignorer la limite de prestation des différents intervenants pour prétendre à une majoration quelconque de son prix.

Le titulaire devra donc prévoir dans son offre de prix toutes les sujétions et accessoires nécessaires à la réalisation et finition de ces travaux et ne pourra évoquer ultérieurement un oubli du dossier de consultation.

1.5. OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR

Le titulaire du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à la mise en œuvre des ouvrages ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

En tant que spécialiste, il ne pourra se prévaloir d'une quelconque omission dans l'énumération des prestations demandées.

Les CCTP ne sont pas limitatifs. Dans les prix, sont réputés inclus tous les travaux annexes et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages conformément aux D.T.U., normes françaises, européennes ou reconnues équivalentes, lois, arrêtés, règlements nationaux et départementaux en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

Par la suite, il ne peut invoquer son ignorance pour éluder certains travaux indispensables à une réalisation parfaite et complète des ouvrages.

Les plans Architecte, les plans BET et le CCTP sont complémentaires entres eux.

L'entrepreneur devra inclure dans son offre l'ensemble des prescriptions, en relation avec ses ouvrages, décrites dans les autres pièces du dossier de consultation, y compris pièces graphiques et pièces écrites générales.

Il devra également prendre connaissance des spécifications techniques des autres corps d'état.

Il est tenu de signaler au maître d'œuvre toute incohérence, inexactitude ou erreur qui entacherait une pièce du marché. Le silence sera considéré comme la prise en charge tacite du problème que pose l'inexactitude relevée, et partant, une pleine et entière responsabilité de l'entreprise sera engagée.

Il est expressément spécifié que toutes observations concernant les pièces contractuelles jointes au dossier, devront être faites pendant la phase de questions-réponses selon les modalités précisées dans les pièces administratives, où dans le mémoire technique joint à l'offre.

Le titulaire du présent lot ne pourra, en cours d'exécution du marché, se prévaloir d'omissions ou d'imprécisions du cahier des charges pour se dégager du caractère forfaitaire du prix et solliciter une rémunération supplémentaire.

1.6. INSTALLATIONS DE CHANTIER ET FRAIS DE CHANTIER

Suivant CCTC.

1.7. PROCEDURE D'ACCES AU CHANTIER SUR LA BA125

Suivant CCTC.

Les éventuels refus d'accès ne pourront en aucun cas justifier d'un retard d'exécution.

1.8. CONTRAINTES LIEES A LA REGLEMENTATION THERMIQUE

Suivant étude thermique fournie au DCE.

1.9. NETTOYAGE

NETTOYAGE QUOTIDIEN

Chaque entreprise est responsable de ses déchets, gravats, etc. et a à sa charge tous les nettoyages des lieux où elle intervient, y compris évacuation des gravats. Le titulaire de chaque lot doit également nettoyer ses ouvrages au fur et à mesure de leur finition et poser les protections sur ses ouvrages finis qu'il devra ensuite déposer et évacuer en fin de travaux.

L'évacuation se fera selon la nature des déchets en conformité avec les prescriptions de tri réglementaires en vigueur sur la commune, notamment pour ce qui concerne les lieux de décharge.

Y compris nettoyage et mise au propre des zones de stockage.

Les voies publiques accédant au chantier, et les abords des bâtiments dans l'emprise du chantier devront être maintenus en parfait état de propreté.

En cas de carence du présent lot, le maître d'œuvre peut décider, par simple mention sur le compte-rendu de chantier, de faire exécuter les nettoyages par une autre entreprise du chantier, voire une entreprise extérieure et de l'imputer par quotes-parts au titulaire du présent lot.

NETTOYAGE AVANT RECEPTION

Le nettoyage de fin de chantier, préalable à la réception des ouvrages, sera effectué par le titulaire du lot Peinture.

L'entreprise procédera à la réalisation :

- 1 Nettoyage avant les OPR.
- 1 Nettoyage pour la réception.

1.10. GARANTIES

La réception définitive des travaux sera le point de départ des garanties.

Le titulaire du présent lot est tenu de fournir ou de réparer à ses frais les éléments reconnus défectueux pendant la durée de ces garanties.

Pour tout le matériel fourni par le présent lot, la garantie est celle fixée par les lois et normes en vigueur.

La garantie ne s'applique ni aux détériorations provenant de l'usure normale, de négligence ou de défaut d'entretien ou de surveillance, d'utilisation irrationnelle ou défectueuse, de cas de force majeure ou de cas fortuit, ni aux détériorations causées par des tiers.

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

2.1. REGLEMENTATION

Les travaux du présent lot devront répondre aux conditions fixées par les D.T.U ainsi qu'aux normes en vigueur au moment de la remise des offres, et seront exécutés dans les règles de l'art.

Les lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes et tous textes nationaux et locaux, intéressant la présente opération, seront applicables aux ouvrages.

Le projet est situé en zone sismique 3.

Les travaux devront être conformes entre autres avec :

- DTU 20, 21, 23 : Maçonnerie et béton.
- DTU 25.1 (NF P71-201) : Enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.31 (P72-202) : Ouvrages en carreaux de plâtre
- DTU 25.41 (NF P72-203) : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
- DTU 25.42 (NF P72-204) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant
- DTU 25.51 (NF P73-201) : Mise en œuvre des plafonds en staff traditionnel
- DTU 58.1 (NF P68-203) : Plafonds suspendus
- DTU 59.1 (NF P74-201) : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais
- DTU 59.4 (P74-204/P74-205) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- Série NF P 15 : Liants
- Série NF P 71 : Plâtres
- Série NF P 72 : Eléments de plâtre
- Série NF P 75 : Isolation thermique
- Série NF P 85 : Produits pour joints
- Série NF T 30, NF T 31, NF T 34 et NF T 36 : Peintures, pigments, vernis
- NF B12-301 : Gypse et plâtre - Plâtres pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté - Classification, désignation, spécifications,
- NF EN 14195 : Caractéristiques d'éléments d'ossature métallique
- NF EN 13964 : Plafonds suspendus en kit complet
- NF EN 14190 : Produits de transformation secondaire de plaque de plâtre
- NF EN 13279-1 : Liants plâtre en enduits à base de plâtre
- NF EN 12860 : Liants-colles à base de plâtre pour carreaux de plâtre
- Règlementations ERP,
- Avis Techniques concernant les colles et les matériaux,
- Directive 08/112/CE du 16 Décembre 2008 relative aux émissions de COV due à l'utilisation des solvants, qui impose des valeurs limites pour les émissions canalisées et diffuses de COV et des obligations particulières concernant les solvants les plus toxiques,

- Directive 2004/42/CE du parlement européen et du conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE
- Recommandations professionnelles concernant les joints (S.N.J.F.),
- Prescriptions formulées dans les notices de pose des fabricants.

En tout état de cause, ne seront retenues que les prescriptions et exigences maximales figurant sur l'un ou l'autre des documents mentionnés non limitativement au présent article.

Dans le cas où des dispositions contraires aux normes et règlements seraient prévues dans le présent descriptif, l'Entrepreneur devra aviser immédiatement le Maître d'Œuvre, au plus tard à la remise de son offre.

La mise en œuvre des différents matériaux utilisés devra impérativement respecter les prescriptions du fabricant. Toutes les descriptions de ces documents seront scrupuleusement observées : température de stockage et de mise en œuvre, nature et emploi de colles, préparation des supports, mise en place, nettoyage, protections, etc.

2.2. QUALITES ET ORIGINES DES MATERIAUX – MARQUES ET REFERENCES

Les marques des matériaux et fournitures ne sont données ci-après qu'à titre indicatif ; cependant la qualité, les performances et aspects sont impératifs et toujours exigibles.

Avant la mise en œuvre le présent lot devra présenter un échantillonnage ou une documentation du fournisseur, des fournitures envisagées ; son choix dans tous les cas demeure soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

Pour le matériel particulier, le présent lot présentera une documentation complète accompagnée des caractéristiques techniques et des procès-verbaux d'essais d'usine ou de laboratoire agréé.

En ce qui concerne les travaux relatifs à la sécurité incendie, le présent lot sera tenu de vérifier le degré coupe-feu des matériaux mis en œuvre, et de produire au Maître d'œuvre et au bureau de contrôle leurs procès-verbaux de classement.

2.3. ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les échafaudages pour les travaux en hauteur avec les garde-corps, les filets de protection et les ouvrages nécessaires à la protection des personnes travaillant sur le chantier.

Le titulaire devra se baser sur les plans et les élévations des bâtiments existants et du projet afin de déterminer les moyens de levage et de protection nécessaires pour chaque ouvrage.

L'entreprise devra faire passer un organisme de contrôle pour la vérification des installations selon la réglementation en vigueur.

L'entreprise sera responsable de l'entretien des installations durant toute la durée de son intervention.

Repliement des installations mises en place, en fin de travaux.

2.4. RECEPTION DES SUPPORTS

Il appartiendra à chaque entrepreneur, avant exécution de ses travaux :

- D'approuver les plans d'exécution des ouvrages de supports.

- De réceptionner suffisamment tôt les supports sur lesquels il doit réaliser ses ouvrages, et d'établir un PV de réception.
- Ce procès-verbal de réception dû par l'entreprise travaillant sur les ouvrages de son prédécesseur doit être remis en temps voulu au maître d'œuvre.
- À défaut, l'entreprise est considérée avoir accepté le support sans réserve et est donc seule responsable de la parfaite finition.

Toute anomalie ou défaut non constaté contractuellement fera l'objet de reprises à la charge de l'entreprise avant exécution de ses travaux.

Après réception, l'entrepreneur du présent lot sera seul responsable de l'étanchéité des ouvrages extérieurs, y compris leur étanchéité avec la maçonnerie, qu'il devra assurer par un joint de calfeutrement, sinon les maîtres d'Œuvre et d'Ouvrage devront faire exécuter ces travaux par une entreprise agréée.

Prises de cotes sur site :

Les dimensions des ouvrages telles qu'elles figurent dans les documents sont des côtes théoriques. Il appartiendra à l'entreprise de prendre sur place les cotes réelles avant mise en œuvre, étant entendu qu'aucun travail d'adaptation ne sera accepté.

L'Entrepreneur ne pourra arguer d'aucune plus-value au marché s'il s'avère qu'il n'a pas procédé à cette vérification préalable.

2.5. PROTECTION DES OUVRAGES

Chaque corps d'état est tenu, en cours de chantier et jusqu'à la réception, de prendre toutes mesures nécessaires à la protection de ses ouvrages.

Les ouvrages finis seront à livrer sur le chantier sous emballages plastifiés. Ils devront être stockés dans un local ventilé à l'abri des intempéries.

Toutes les pièces de quincaillerie devront être protégées par film ou tout autre dispositif adéquat si le planning en imposait la pose avant l'achèvement des travaux.

Avant réception, l'Entrepreneur procédera au nettoyage définitif de ses ouvrages, avec l'enlèvement des protections.

Toutes dégradations quelles qu'elles soient, provenant d'un défaut ou d'une insuffisance de protection, devront être réparées aux frais de l'entreprise en charge de l'ouvrage.

Si ces détériorations apparaissent sur ses ouvrages livrés et posés finis, ceux-ci devraient être remplacés aux frais du responsable si celui-ci était déterminé, aux frais du présent lot s'il n'était pas déterminé.

Chaque entreprise est responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception définitive du chantier.

2.6. ECHANTILLONS ET PROTOTYPES

L'entrepreneur devra, à la demande du maître d'œuvre, la fourniture des échantillons de tous les matériaux employés.

L'entrepreneur du présent lot devra inclure dans ses prix unitaires toutes les sujétions pour la réalisation de prototypes de façades avec l'ensemble de ses composants y compris quincailleries et accessoires selon la demande de l'Architecte et ce jusqu'à validation de l'Architecte.

Toute exécution de travaux sera conditionnée par l'approbation des échantillons et prototypes.

Les prototypes des remplissages et des revêtements doivent être de taille représentative (1m² minimum) et présenté en condition réelle sur site.

Lorsque des essais sont prescrits par les documents particuliers du marché, les frais correspondants (fournitures, transport et essais) sont à la charge de l'entreprise.

L'Entrepreneur fournira les procès-verbaux d'essais des matériaux mis en place ainsi que l'avis technique correspondant.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de faire exécuter tout essai qu'ils jugeront nécessaire, par l'entrepreneur ou le laboratoire de leur choix. Le coût de ces essais sera à la charge de l'entrepreneur si ces essais révélaient un défaut quelconque ou une insuffisance de la prestation de l'entrepreneur.

L'Entreprise prévoira dans ses prestations, les vérifications et contrôles.

2.7. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comportent la fourniture et la mise en place de tous les éléments et produits nécessaires à la bonne tenue et au parfait achèvement des ouvrages, et en particulier :

- Les frais et prestations résultant des prescriptions techniques générales et du Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé,
- La vérification des supports en vue du contrôle des aplombs et des alignements. Cette opération fera l'objet d'un procès-verbal de réception.
- Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages.
- La réception des supports, la reconnaissance des subjectiles,
- Le traçage des cloisons avant mise en place des canalisations verticales, un traçage ou une correction lors de l'intervention elle-même,
- L'étude de calepinage des faux plafonds, après synthèse des besoins et calepinage des équipements techniques à incorporer, les traçages avant mise en œuvre,
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et les échafaudages,
- Le transport et le montage des matériaux et matériels,
- Le dépoussiérage des supports avant travaux,
- La protection particulière des ouvrages des autres corps d'état si la mise en œuvre des revêtements risque d'entraîner des désordres (bris ou salissures),
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état,
- La fourniture et la pose et la mise en œuvre selon prescriptions du fabricant et Avis Techniques des cloisons, des soffites, des doublages, des carreaux de plâtre, des faux plafonds, des habillages divers d'ouvrages verticaux et horizontaux, des matériaux isolants, y compris toutes façons et fournitures diverses nécessaires à cette pose,
- Les équerres ou bandes de renfort d'angles, les bandes et semelles résilientes, les profilés d'étanchéité, les ossatures primaires, secondaires et complémentaires de renfort si nécessaire, suspentes, tiges filetées, cornières et profils de rive, accessoires de fixation pour les faux-plafonds,
- La dépose des barres d'écartements,
- L'incorporation des huisseries bois, des cadres pour les trappes et les gaines, des abouts de cloisons, etc.
- Les finitions en périphérie des ouvrages incorporés : calicots, joints acryliques, calfeutrements, couvre-joints,
- La fourniture et la pose des fourrures incorporées pour fixation des lavabos, radiateurs et tout autre ouvrage des autres corps d'état ainsi que des renforts pour les cloisons ou contre-cloisons de grande surface,
- La protection contre la corrosion de toute partie métallique,

- L'incorporation de tous les conduits d'électricité, de plomberie ou autres corps d'état en étroite collaboration avec les lots concernés,
- Toutes sujétions de coupes, chutes, entailles, percements et réservations pour incorporation des autres corps d'état,
- Les sujétions de découpes et de finitions au droit des passages des canalisations apparentes,
- Le rebouchage au pourtour des découpes pour canalisations ou fourreaux, après interventions des autres corps d'état, avant mise en peinture, (se reporter également aux limites de prestations du CCTC commun à tous les lots),
- L'habillage et le ragréage des champs et des embrasures au droit des portes, et de toutes les ouvertures le nécessitant
- Le traitement des joints, angles rentrant, cueillies afin de livrer un parement prêt à peindre ; les calicots recevront deux passes d'enduit minimum,
- Le report du trait de niveau après intervention,
- Les travaux préparatoires à la peinture, tels que : décapage, égrenage, brossage, ponçage, impression, enduisage, bouchage de trous, réparation des fissures, etc.,
- L'exécution des sous-couches telles qu'enduits garnissants,
- La fourniture et la pose des revêtements prévus aux prescriptions particulières définies ci-après y compris toutes prestations définition d'état de surface de ces ouvrages (replanissage, ponçage, traitements divers, etc.),
- Les travaux dits "de décoration" impliquant notamment des tracés et rechampissages décoratifs selon les spécifications du descriptif,
- L'exécution des travaux de qualité très soignée selon les spécifications ci-dessous,
- La qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris prescrits,
- Les applications comportant dans une même pièce plus d'une couleur ou aspect de finition,
- La fourniture et la mise en place des dispositifs d'interdiction d'accès des locaux pendant la durée des travaux et les délais de protection,
- L'assistance technique du fabricant,
- Les essais s'il y a lieu,
- La réfection des travaux défectueux avec remplacement des matériaux refusés,
- Le tri et le transport de tous les déchets (gravats, emballages, dispositifs de protection...) résultant des travaux du présent lot jusqu'aux bennes de chantier prévues à cet effet,
- Le nettoyage usuel des locaux en cours de chantier et le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du présent lot,
- Le nettoyage final.

L'Entreprise titulaire du présent lot devra obligatoirement prendre connaissance en détail de l'ensemble des descriptifs concernant les autres corps d'état.

La méconnaissance de ces pièces ne pourra être admise comme justification pour une quelconque demande de supplément de prix.

2.8. HYGIENE ET SECURITE

Chaque entrepreneur prendra les dispositions réglementaires pour protéger les travailleurs pour les ouvrages les concernant.

Pour cela, il devra respecter les mesures générales de prévention applicables à la profession du bâtiment, notamment :

- Le décret du 08.01.1965 modifié par décret du 06.05.1995.
- La législation sur les produits et substances dangereuses.
- Les prescriptions relatives aux équipements de travail et moyens de protection.

De plus, les entrepreneurs seront contractuellement tenus de prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin de respecter la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 ainsi que le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 relatifs à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

2.9. PROCES- VERBAUX POUR LES ELEMENTS PF/CF

Toutes les ouvrages ou parties d'ouvrages coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

L'entreprise ne pourra demander aucun supplément pour tout aménagement pour l'obtention des procès-verbaux. La mise en œuvre des ouvrages avec résistance coupe-feu ou pare-flamme devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'Avis Technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant. Les étiquettes des PV CF ou PF ne seront retirées qu'après réception des ouvrages. Les portes coupe-feu seront obligatoirement prévues avec un ferme-porte, même s'il n'est pas précisé dans chacun des articles concernés.

2.10. TOLERANCES

Plafonds :

- Planéité générale : 5mm sur 2ml.
- Horizontalité : inférieure à 3mm/m.

Cloisons :

- Planéité générale : 5mm sur 2ml.
- Planéité locale : 1mm sur 0.20ml.
- Verticalité : 5mm sur hauteur d'étage.

3. Description des ouvrages

3.1. Cloisons et doublages

Fourniture et mise en œuvre de cloisons de distribution et de doublages constituées de plaques de plâtre, posées à joints décalés et vissées sur une ossature en acier galvanisé.

Finition : Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au moins deux couches successives, pour aspect fini prêt à peindre, avec utilisation d'enduit spécial feu selon contrainte CF.

Sujétions d'intervention :

- Les cloisons seront posées de plancher à plancher pour une parfaite continuité des performances acoustiques, thermiques et coupe-feu.
- Les enduits et les bandes de joint devront être prolonges jusqu'en haut des cloisons. En aucun cas ils ne devront s'arrêter entre le faux plafond et le plafond.
- Pose à joints décalés obligatoire pour les parements à doubles ou triples plaques.
- Etanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Etanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre béton et plaques.
- Les cloisons doivent présenter une interruption au droit de chaque cloison séparatrice : seule la plaque du côté circulation pourra être filante.
- Le bourrage complet des interstices avec l'isolant est impératif afin d'obtenir une bonne qualité d'isolation phonique / thermique.
- Lorsque la cloison s'arrête au droit d'un mur béton, la peau extérieure de la cloison devra recouvrir le béton jusqu'à l'angle, pour éviter une fissuration à la jonction mur placo/mur béton.
- L'habillage et le ragréage des champs et des embrasures au droit des portes, et de toutes les ouvertures le nécessitant, et des deux côtés des ouvertures si nécessaire

Composants intégrés :

- Traçage au sol et en plafond, coupes, découpes, chutes, traitement des joints.
- Fixation mécanique des panneaux semi-rigides de fibre de bois.
- Incorporations et réservations diverses avec rebouchages, (y compris au passage des clapets coupe-feu).
- Renforts incorpores constitués de montants, d'une ou deux lisses, entretoises ou plaques bois ou profiles métalliques ou chevêtres indépendants pour fixations ultérieures de :
- Appareils sanitaires suspendus, plans de travaux, bancs,
- Corps de chauffe de tous types, clapets coupe-feu et accessoires du lot chauffage ventilation,
- Supports d'appareils de tous types,
- Butoir de porte,
- Châssis vitres métalliques sur allège,
- Portes de tout type.
- Pose à l'avancement des huisseries et trappes de visites fournies par le lot Menuiseries intérieures et réalisation d'un joint acrylique à la périphérie.

Cloisons / doublage de grande hauteur ou grande portée :

Compris éléments de reprise et toutes sujétions pour cloisons / doublage de grande hauteur via renforts plus serrés et rails plus épais + plaques de plâtres plus épaisses si nécessaire.

L'ossature dépendant de la hauteur des cloisons / doublage / faux plafonds il va de soi que l'entreprise adaptera une ossature plus grande si nécessaire et ne pourra pas réclamer des compléments pour ces ouvrages compte tenu que l'entreprise a l'obligation de respecter les DTU et normes en vigueur relatives aux ouvrages du présent lot.

3.1.1. Doublage vertical intérieur 140 mm + 1 BA18S

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 158 mm
- Ossature : Fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 1 BA 18S
- Laine de verre : $R = 4,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, soit 14 cm de laine de verre GR32
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1,d0.
 - Laine de verre : A1.
- Support : béton existant ou nouvelle maçonnerie selon le cas
- Configuration : incliné à $74,00^\circ$ vers l'extérieur sur support béton existant et vertical à 90° sur support en nouvelle maçonnerie

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Sanitaires H et F du RDC, Local PRODEF / intérieur du hangar
- Espace VIP / extérieur
- Tous les locaux du R+1 / extérieur
- Vestiaire R+1, Salle repos, Salle de réunion, Bureau open Space / vide sur hangar
- Cage d'escalier toute hauteur / vide sur hangar

3.1.2. Doublage simple en plaque de plâtre collée

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 28 mm
- Plaque de parement : 1 BA13
- Fixation : colle adaptée au produit et permettant de rattraper les défauts de la planéité du support $\leq 15\text{mm}$
- Support : nouvelle maçonnerie et béton existant selon le cas
- Résistance eu feu : sans objet
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de verre : A1
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet
- Intégration de profil de joints creux horizontaux et verticaux selon dessin architecte.

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Habillage extérieur des murs en maçonnerie des locaux du R+1 suivants (côté hangar) :

- Salle de repos équipage

- Vestiaires R+1
- Salle de réunion
- Bureau Open Space

3.1.3. Doublage horizontal intérieur des planchers hauts du RDC

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 150 mm
- Ossature : sans objet, fixation mécanique
- Plaque de parement : sans objet
- Classement au feu : Laine de de roche : A1.
- Laine de roche type FIBRAROC 35 : $R = 4 \text{ m}^2.K/W$, soit 15 cm de laine de roche FIBRAROC 35
- Indice d'affaiblissement acoustique : exigence à définir avec MOA

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafonds des locaux suivants :

- Magasin armement principal, magasin armement secondaire, local DIRISI, sous-face de la dalle R+1 au droit des locaux techniques,
- Local ménage, Local électrique
- Les sous-faces de la nouvelle dalle R+1 et de la dalle existante au droit du bloc Vestiaires et Sanitaires

3.1.4. Doublage horizontal extérieur des planchers hauts du RDC

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 150 mm
- Ossature : sans objet, fixation mécanique
- Plaque de parement : sans objet
- Classement au feu : Laine de de roche : A1.
- Laine de roche type FIBRAROC 35 : $R = 4 \text{ m}^2.K/W$, soit 15 cm de laine de roche FIBRAROC 35 WAB adapté pour un usage extérieur abrité
- Indice d'affaiblissement acoustique : exigence à définir avec MOA

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafonds des locaux suivants :

- Sous-face du plancher haut du SAS extérieur du salon VIP au RDC

3.1.5. Doublage horizontal des planchers hauts du R+1

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 40 cm
- Ossature : tasseau bois et selon prescriptions du fabricant
- Plaque de parement : sans objet
- Classement au feu : Laine de verre : A1.
- Laine de verre : $R = 10 \text{ m}^2.K/W$, soit 40 cm de laine de verre déroulée sur la dalle béton existante et sur le plancher bac acier créé
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet

Y compris isolation de la hauteur des poutres bétons existantes côté circulation

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafonds des locaux suivants :

- L'ensemble des planchers hauts existants du R+1

3.1.6. Doublage horizontal du plancher haut de la cage d'escalier

Fourniture et pose d'isolation en panneaux rigides de type TMS polyuréthane sur dalle existante en béton selon les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur : 10 cm
- Panneaux rainurés pour assemblage
- Plaque de parement : plaque de plâtre pour le maintien des panneaux en place
- Classement au feu : A1.
- $R = 4,65 \text{ m}^2.K/W$
- Y compris adaptation par rapport à l'existant et synthèse avec les lots techniques

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

- Local CTA au-dessus du plancher haut la cage d'escalier (combles)

3.1.7. Cloison 176 mm 2xBA18s hydrofuge 1 faces avec isolant thermique

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 176 mm
- Ossature : fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 1 BA18S côté sec et 1 BA18S Marine côté humide
- Isolation : $R = 4,35 \text{ m}^2.K/W$, soit 14 cm de laine de verre GR32
- Résistance eu feu :
 - PF 1/2h pour les longueurs courantes
 - CF 1/2h dans le local ménage
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0
 - Laine de verre : A1
- Indice d'affaiblissement acoustique : 35 dB

Localisation : selon plans architecte,

Interface entre les locaux suivants :

- Vestiaires Femme / circulation RDC
- Vestiaires Homme / circulation RDC
- Local ménage / circulation RDC

3.1.8. Cloison 84/48 2xBA18s hydrofuge 2 faces avec isolant acoustique

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 84 mm
- Ossature : fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 1 BA18S Marine de chaque côté
- Isolation : laine de roche : 45 mm

- Résistance eu feu :
 - PF 1/2h pour les longueurs courantes
 - CF 1/2h dans le local ménage
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1,d0.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 35 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Sanitaires Femme / Sanitaires Homme
- Vestiaires Femme / Vestiaires Homme
- Vestiaires Homme / local ménage

3.1.9. Cloison 300 2xBA18s hydrofuge 2 faces avec isolant acoustique

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 300 mm
- Ossature : fourrures indépendantes dédoublées pour élargir la cloison et encoffrer un poteau existant
- Plaque de parement : 1 BA18S Marine de chaque côté
- Isolation : laine de roche : 45 mm
- Résistance eu feu : EI60
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1,d0.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 35 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Vestiaires Femme / Vestiaires Homme

3.1.10. Cloison 84/48 2xBA18s hydrofuge sans isolant

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 84 mm
- Ossature : fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 1 BA18S Marine de chaque côté
- Isolation : sans objet
- Résistance eu feu : PF 1/2h
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- WC PMR dans sanitaires Hommes RDC
- WC PMR dans sanitaires Femmes RDC
- Douche PMR dans sanitaires Hommes RDC
- Douche PMR dans sanitaires Femmes RDC

3.1.11. Cloison 84/48 2xBA18s hydrofuge 1 faces avec isolant acoustique

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 84 mm
- Ossature : fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 1 BA18S côté sec et 1 BA18S Marine côté humide
- Isolation : laine de roche : 45 mm
- Résistance eu feu : PF 1/2h
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 48 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Salle de réunion / Vestiaires R+1
- Vestiaires R+1 / Circulation R+1

3.1.12. Cloison 84/48 2xBA18 milieu sec avec isolant acoustique

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 84 mm
- Ossature : fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 2 BA18S
- Isolation : laine de roche : 45 mm
- Résistance eu feu :
 - PF 1/2h pour les longueurs courantes
 - CF 1/2h dans le local ménage
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 48 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Salle de réunion / Circulation R+1
- Bureau Accueil Fret / Bureau du Chef Fret
- Fermeture ponctuelle dans cloison existante du Bureau CTL
- Façade du Local électrique

3.1.13. Cloison C Stil 120 mm anti-effraction 10 min

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 120 mm
- Ossature : fourrures indépendantes type cornière Stil CR2, rail C stil, Bac C Stil
- Classement anti-effraction : 10 min
- Plaque de parement : 1 BA25 de chaque côté
- Isolation : Laine de verre PAR Pro 45
- Résistance eu feu : EI60
- Réaction au feu :

- Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0
- Laine de verre : A1
- Indice d'affaiblissement acoustique : 39 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Salle sécurisée STCIA/Intraced / local Conduite
- Salle sécurisée STCIA/Intraced / local Salle des opérations
- Salle sécurisée STCIA/Intraced / circulation

3.1.14. Cloison C Stil 120 mm anti-effraction 10 min avec isolant thermique

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 120 mm
- Ossature : fourrures indépendantes type cornière Stil CR2, rail C stil, Bac C Stil
- Classement anti-effraction : 10 min
- Plaque de parement : 1 BA25 de chaque côté
- Isolation : $R = 4,35 \text{ m}^2.\text{K/W}$, soit 14 cm de laine de verre GR32
- Résistance eu feu : EI60
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0
 - Laine de verre : A1
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Interface entre les locaux suivants :

- Local ACSSI / Bardage existant sur l'extérieur

3.1.15. Ensemble Cloisons-Plafond type Mégastil CF 1/2h

Fourniture et mise en œuvre de deux ensembles de cloison et de plafond isolés, de type Mégastil ou équivalent, permettant de créer les locaux suivants :

- Ensemble n°1 : Bureau Accueil Fret + Bureau du Chef Fret
- Ensemble n°2 : Bureau équipier SILRIA

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 260 mm
- Ossature : fourrures indépendantes
- Plaque de parement : 1 BA18S de chaque côté
- Isolation : $R = 4,35 \text{ m}^2.\text{K/W}$, soit 14 cm de laine de verre GR32
- Résistance eu feu : EI60
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de verre : A1.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 35 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

- Ensemble n°1 : Bureau Accueil Fret + Bureau du Chef Fret

- Ensemble n°2 : Bureau équipier SILRIA

3.1.16. Ensemble Cloisons-Plafond type Mégastil anti-effraction 10 min

Fourniture et mise en œuvre d'un ensemble de cloison et de plafond isolé, classement anti-effraction 10 min, de type Mégastil ou équivalent, permettant de créer le local suivant :

- Local ACSSI

Caractéristiques :

- Epaisseur totale : 260 mm
- Ossature : fourrures indépendantes + BAC Mégastil anti-effraction
- Classement anti-effraction : 10 min
- Plaque de parement : 1 BA18S de chaque côté
- Isolation : $R = 4,35 \text{ m}^2.\text{K/W}$, soit 14 cm de laine de verre GR32
- Résistance au feu : EI60
- Réaction au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de verre : A1.
- Indice d'affaiblissement acoustique : 35 dB

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

- Local ACSSI

3.1.17. Habillage bâti support

Habillage des bâtis support des WC suspendus en plaque en plâtre adapté en épaisseur et en milieu humide.

Y compris toutes suggestions de découpes, de traitement de bandes et de joints pour une simple mise en peinture ou mise en place d'un carrelage collé selon le cas.

Y compris synthèse avec le lot en charge des appareils sanitaires.

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

- Sanitaires RDC
- Sanitaires R+1

3.1.18. Reprise et renfort de cloisons existantes

Dans le cadre du projet de réhabilitation du HM91, certaines cloisons intérieures existantes sont conservées.

Cependant, ces cloisons doivent être ponctuellement modifiées et / ou renforcées afin d'accueillir les nouvelles portes intérieures à la charge du corps d'état Menuiseries intérieures.

Il est nécessaire de prévoir

- L'adaptation des réservations selon l'implantation des portes intérieures
- La mise en place de rails et de lisses de renfort pour la bonne tenue des blocs portes dont la pose est à la charge du présent corps d'état

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

- Salon VIP
- Zones bureaux du R+1
- Zone Salle de repos équipage et Sanitaires du R+1

3.2. Faux-plafonds

Fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds démontables, reposants sur une ossature métallique cachée ou semi-encastree selon les précisions ci-après

Mise en œuvre suspendue, comprenant :

- Une ossature invisible comprenant une ossature primaire métallique en acier galvanisé et un dispositif de suspentes par tiges filetées galvanisées chevillées aux plancher haut, compris pièces de finitions en pourtour,
- Des dalles en plaques de plâtre prépeintes.
- Des bords libres en périphérie, compris profiles de finition.

La mise en œuvre du plafond sera conforme à la norme NFP 68203-1 et 2, réf. DTU 58.1 édition 2008.

Composants intégrés :

Toutes les découpes, renforts, calfeutrement pour incorporation du matériel (appareils d'éclairage...)

Incorporation d'éléments spéciaux pour l'encastrement des grilles de ventilation, luminaires et autres appareillages.

Prestation comprenant toutes sujétions de finition et d'adaptation par cornières de rives.

NB : Le projet est situé en zone sismique 3.

3.2.1. Faux-plafonds suspendus sur ossature semi apparente

Fourniture et pose de faux-plafond suspendu démontable type Danoline de chez Knauf ou équivalent selon les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur totale avec plénum : selon localisation (cf. documents architectes)
- Ossature : Fourrures indépendantes et ossature en T semi-apparente T15
- Dalles dimensions 600x600, de finition :
 - lisse sur 60 % de la surface, bords feuilluré Belgravia E+
 - perforée sur 40 % de la surface, décor type UNITY 4, bords feuilluré Belgravia E+
- Classement au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de roche : sans objet
- Resistance thermique : sans objet
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet
- Coefficient absorption acoustique : $\alpha_w \geq 0,7$ (dalle perforée)

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafond des locaux suivants :

- Circulation RDC sous l'emprise de la Salle de réunion et des Vestiaires de l'étage
- Circulation RDC le long du local ménage
- Circulation RDC le long des locaux Magasin armements principal, Magasin armement secondaire et DIRISI

- Circulation du R+1 (sauf zone devant le local électrique)
- Partiellement dans le local Bureau Open Space

Hors surface faux-plafond fixe, cf plans de repérage

3.2.2. Faux-plafonds suspendus fixe en BA13

Fourniture et pose de faux-plafond suspendu fixe selon les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur totale avec plénum : selon localisation (cf. documents architectes)
- Ossature : Fourrures indépendantes
- Plaque de parement : BA13, 4 bords amincis si nécessaire, de finition :
 - lisse sur 60 % de la surface
 - perforée sur 40 % de la surface, plaque perforée de type Rigitone 15/30
- Classement au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de roche : sans objet
- Resistance thermique : sans objet
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet
- Coefficient absorption acoustique : $\alpha_w \geq 0,7$ (panneau perforé)

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafond des locaux suivants :

- En périphérie de la circulation RDC sous l'emprise de la Salle de réunion et des Vestiaires à l'étage
- En périphérie de la circulation RDC le long du local ménage
- En périphérie de la circulation RDC le long des locaux Armements secondaire, Magasin principal et DIRISI
- En périphérie du faux-plafond du salon VIP
- Tous les bureaux du R+1 hors salle de réunion et surface démontable dans bureau Open Space
- Local Sanitaires et Sanitaires Bis du R+1
- Salle de repos hors douche
- Circulation du R+1 devant le local électrique

Hors surface faux-plafond démontable, cf plans de repérage

3.2.3. Faux-plafonds suspendus sur ossature apparente en milieu humide

Fourniture et pose de faux-plafond suspendu démontable type Danoline de chez Knauf ou équivalent selon les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur totale avec plénum : selon localisation (cf. documents architectes)
- Ossature : Fourrures indépendantes et ossature en T15
- Dalles : dimensions 600x600, lisse ISO-TONE HYGIÈNE, bords A ou équivalent
- Classement au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de roche : sans objet
- Resistance thermique : sans objet
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet

- Coefficient absorption acoustique : sans objet

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafond des locaux suivants :

- Vestiaires Femme RDC
- Vestiaires Homme RDC
- Vestiaires R+1

3.2.4. Faux-plafonds suspendus fixe type Prégy Wab

Fourniture et pose de faux-plafond suspendu fixe selon les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur totale avec plénum : selon localisation (cf. documents architectes)
- Ossature : Fourrures indépendantes adapté au parement
- Plaque de parement : PRÉGYWAB BA13
- Classement au feu :
 - Plaque de plâtre : M0 - A2-s1, d0.
 - Laine de roche : sans objet
- Resistance thermique : sans objet
- Indice d'affaiblissement acoustique : sans objet
- Coefficient absorption acoustique : sans objet

Localisation : selon pièces graphiques générales et carnet de détails Architecte

Plafond des locaux suivants :

- Locaux de douche dans Salle de repos équipage